

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1133

14 mai 2013

SOMMAIRE

Accelerate to be Master S.A.	54384	Manwin Licensing Europe S.à r.l.	54354
Agricon Farm Investments S.A.	54343	M.C. Consulting. S.à r.l.	54369
AMO Holding 4 S.A.	54338	Netco Industries S.A.	54357
AMO Holding 9 S.A.	54371	Netco Industries S.A.	54357
Crown Management Luxembourg S.A. ...	54369	Next Generation Aircraft Finance 3 S.à r.l.	54356
C.V. Financial Executive Search S.A.	54370	Next Generation Aircraft Finance S.à r.l.	54354
DCL Invest S.A.	54372	Nordea Institutional Investment Fund, SI- CAV-FIS	54381
Derca S.A.	54381	One 55 Fenchurch S.A.	54366
Desantis S.A.	54371	Patrimonia Consulting	54349
DuoDecad IT Services Luxembourg S.à r.l.	54351	Premium Car Sàrl	54364
EREF S.A.	54380	RG Holding	54345
Essential Resources S.C.A.	54358	Riverwalk Finance S.à r.l.	54369
FILOXENIA Investment S.A.	54373	R.T.C. Group Soparfi S.A.	54370
Harvest Clo II S.A.	54382	Santa Barbara Properties S.à r.l.	54355
HCA Luxembourg Equities	54381	Schroeder Import	54384
HCA Luxembourg Investments S.à r.l. ...	54370	Sofinter Gestion S.à r.l.	54384
Hermes Holding S.A.	54383	SSCP Enviro Holding SCA	54363
High Mountain Holdings S.à r.l.	54383	SSCP Enviro S.à r.l.	54360
Hydro Energy 1 S.à r.l.	54382	Stalexport Autoroute S.à r.l.	54384
Immo DM, S.à r.l.	54382	Synergie Investment	54361
KD Manhattan Luxco S.à r.l.	54339	Top 3000 S.A.	54383
Kima Constructions S.A.	54383	Top 3000 S.A.	54383
Kima Constructions S.A.	54383	Top 3000 S.A.	54384
Kima Constructions S.A.	54384		
Lavica Development S.A.	54369		

AMO Holding 4 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 134.866.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-second day of February.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

"AMO Germany Holding S.A.", a société anonyme, having its registered office at 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 134688,

here represented by Mrs Caroline Canonico, Paralegal, professionally residing at 19 avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given on 8 February 2013.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party is the sole shareholder of "AMO Holding 4 S.A.", ("société anonyme") a company having its registered office at 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 134866, incorporated pursuant to a notarial deed on 20 December 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 243 of 30 January 2008 (hereinafter the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary on December 14, 2012, not yet published in the Mémorial.

The appearing party, represented as mentioned here above and representing the whole corporate capital of the Company, required the undersigned notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to modify the date of the annual General Meeting of the Company so as to postpone it from the last Friday of April of each year at 12.00 a.m. to the third Monday of June of each year at 12.00 a.m.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, Article 8 third paragraph of the Articles of Incorporation is amended and now reads as follows:

"The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the third Monday of June of each year at 12.00 a.m. If such day is not a day where banks are generally open for business in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following such business day."

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

This deed having been read to the attorney of the appearing party known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said attorney signed together with the Notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingt-deux février.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

la société anonyme «AMO Germany Holding S.A.», ayant son siège social au 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 134688,

ici représentée par Madame Caroline Canonico, Paralegal, avec adresse professionnelle au 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 8 février 2013.

La procuration prémentionnée signée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée, comme il est précisé ci-avant, est la seule actionnaire de «AMO Holding 4 S.A.» (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social au 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 134866, constituée suivant acte notarié en date du 20 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 243 du 30 janvier 2008. Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 14 décembre 2012, non encore publié au Mémorial.

La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire a décidé de modifier la date de l'Assemblée Générale annuelle de la Société afin de la reporter du dernier vendredi du mois d'avril de chaque année à 12:00 heures au troisième lundi du mois de juin de chaque année à 12:00 heures.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, le troisième alinéa de l'article 8 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les convocations de cette assemblée, chaque année le troisième lundi du mois de juin à 12:00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant».

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donné à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. CANONICO, J.J. WAGNER

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 février 2013. Relation: EAC/2013/2539. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013037962/79.

(130047013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

KD Manhattan Luxco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 140.309.

In the year two thousand and thirteen.

On the seventh day of March.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Mr. Juan Francisco BECKMANN VIDAL, entrepreneur, born in Mexico City, Mexico, on February 9, 1940, with professional address at Guillermo Gonzalez Camarena 800-Piso 4, Col. Zedec Santa Fe, CP. 01210, Mexico, D.F., Mexico and

2. Mrs. Maria DE JESUS DORA LEGORRETA SANTOS, homemaker, born in Jocotitlan, Mexico, on December 17, 1945, with professional address at Guillermo Gonzalez Camarena 800-Piso 4, Col. Zedec Santa Fe, CP. 01210, Mexico, D.F., Mexico,

both represented by Mrs. Ekaterina DUBLET, private employee, residing professionally in Junglinster, by virtue of powers substituted to her.

Said powers, signed "ne varietur" by the empowered and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented by Mrs. Ekaterina DUBLET, pre-named, declared and requested the notary to act:

That the appearing parties are the sole shareholders of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) "KD MANHATTAN LUXCO S.à.r.l." (hereinafter referred to as "the Company"), having its registered office at L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under section B number 140309, incorporated on July 2, 2008 pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C n°1961 of August 11, 2008 and whose articles of association have been amended by deed of the same notary on December 7, 2011, published in the Memorial C n°333 of February 8, 2012,

and that the appearing parties have taken the following resolutions unanimously:

First resolution

The corporate capital is increased to the extent of twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-) in order to raise it from the amount of two million two hundred ninety eight thousand four hundred and ninety five US Dollars (USD

2,298,495.-) to two million three hundred eighteen thousand four hundred and ninety five US Dollars (USD 2,318,495.-) by the issue of two thousand (2,000) new Class A shares, two thousand (2,000) new Class B shares, two thousand (2,000) new Class C shares, two thousand (2,000) new Class D shares, two thousand (2,000) new Class E shares, two thousand (2,000) new Class F shares, two thousand (2,000) new Class G shares, two thousand (2,000) new Class H shares, two thousand (2,000) new Class I shares and two thousand (2,000) new Class J shares, all with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-), each vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription and payment

The twenty thousand (20,000) new shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each are subscribed by the appearing parties as follows:

- one thousand (1,000) new Class A shares,
- one thousand (1,000) new Class B shares,
- one thousand (1,000) new Class C shares,
- one thousand (1,000) new Class D shares,
- one thousand (1,000) new Class E shares,
- one thousand (1,000) new Class F shares,
- one thousand (1,000) new Class G shares,
- one thousand (1,000) new Class H shares,
- one thousand (1,000) new Class I shares, and
- one thousand (1,000) new Class J shares

are subscribed by Mr. Juan Francisco BECKMANN VIDAL, pre-named, and are fully paid up by contribution in cash of ten thousand US Dollars (USD 10,000.-) and

- one thousand (1,000) new Class A shares,
- one thousand (1,000) new Class B shares,
- one thousand (1,000) new Class C shares,
- one thousand (1,000) new Class D shares,
- one thousand (1,000) new Class E shares,
- one thousand (1,000) new Class F shares,
- one thousand (1,000) new Class G shares,
- one thousand (1,000) new Class H shares,
- one thousand (1,000) new Class I shares, and
- one thousand (1,000) new Class J shares

are subscribed by Mrs. Maria DE JESUS DORA LEGORRETA SANTOS, pre-named, and are fully paid up by contribution in cash of ten thousand US Dollars (USD 10,000.-).

The contribution in cash for a total amount of twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-) has been proved to the undersigned notary by a bank certificate. This amount is now at the free disposal of the Company.

The subscribers are represented by Mrs. Ekaterina DUBLET, pre-named, by virtue of powers substituted to her.

Second resolution

As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of article 5 of the articles of association is amended so that it reads henceforth as follows:

" **5.1.** The issued corporate capital is set at two million three hundred eighteen thousand four hundred and ninety five US Dollars (USD 2,318,495.-) divided into:

- two hundred forty six thousand nine hundred and sixty five (246,965) Class A Shares,
- two hundred thirty thousand one hundred and seventy (230,170) Class B shares,
- two hundred thirty thousand one hundred and seventy (230,170) Class C shares,
- two hundred thirty thousand one hundred and seventy (230,170) Class D shares,
- two hundred thirty thousand one hundred and seventy (230,170) Class E shares,
- two hundred thirty thousand one hundred and seventy (230,170) Class F shares,
- two hundred thirty thousand one hundred and seventy (230,170) Class G shares,
- two hundred thirty thousand one hundred and seventy (230,170) Class H shares,
- two hundred thirty thousand one hundred and seventy (230,170) Class I shares, and
- two hundred thirty thousand one hundred and seventy (230,170) Class J shares.

Each share with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) all subscribed and fully paid-up and with such rights and obligations as set out in the present articles of incorporation."

54341

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand one hundred fifty Euro (EUR 1,150.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the empowered person, who is known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, said person appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le sept mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Monsieur Juan Francisco BECKMANN VIDAL, entrepreneur, né à Mexico, Mexique, le 9 février 1940, demeurant professionnellement à Guillermo Gonzalez Camarena 800-Piso 4, Col. Zedec Santa Fe, CP. 01210, Mexico, D.F., Mexique et

2. Madame Maria DE JESUS DORA LEGORRETA SANTOS, sans profession, née à Jocotitlan, Mexique, le 17 décembre 1945, demeurant professionnellement à Guillermo Gonzalez Camarena 800-Piso 4, Col. Zedec Santa Fe, CP. 01210, Mexico, D.F., Mexique,

tous deux représentés par Madame Ekaterina DUBLET, employée privée, demeurant professionnellement à Junglinster, spécialement mandatée à cet effet en vertu des deux procurations données sous seing privé, lui substituées.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le notaire et la mandataire comparante, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquelles parties comparantes, représentées par Madame Ekaterina DUBLET, pré-nommée, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que les parties comparantes sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée "KD MANHATTAN LUXCO S.à.r.l." (ci-après «la Société»), ayant son siège à L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 140309, constituée en date du 2 juillet 2008 par acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C n°1961 du 11 août 2008 et dont les statuts ont été modifiés par acte du même notaire, en date du 7 décembre 2011, publié au Mémorial C n°333 du 8 février 2012,

et que les parties comparantes ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

Le capital social est augmenté à concurrence de vingt mille US Dollars (USD 20.000,-) pour le porter de son montant de deux millions deux cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre cent quatre-vingt-quinze US Dollars (USD 2.298.495,-) à deux millions trois cent dix-huit mille quatre cent quatre-vingt-quinze US Dollars (USD 2.318.495,-) par l'émission de deux mille (2.000) nouvelles parts sociales de Classe A, deux mille (2.000) nouvelles parts sociales de Classe B, deux mille (2.000) nouvelles parts sociales de Classe C, deux mille (2.000) nouvelles parts sociales de Classe D, deux mille (2.000) nouvelles parts sociales de Classe E, deux mille (2.000) nouvelles parts sociales de Classe F, deux mille (2.000) nouvelles parts sociales de Classe G, deux mille (2.000) nouvelles parts sociales de Classe H, toutes d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et libération

Les vingt mille (20.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune sont souscrites par les parties comparantes comme suit:

- mille (1.000) parts sociales de Classe A,
- mille (1.000) parts sociales de Classe B,
- mille (1.000) parts sociales de Classe C,
- mille (1.000) parts sociales de Classe D,
- mille (1.000) parts sociales de Classe E,
- mille (1.000) parts sociales de Classe F,
- mille (1.000) parts sociales de Classe G,
- mille (1.000) parts sociales de Classe H,

- mille (1.000) parts sociales de Classe I, et
- mille (1.000) parts sociales de Classe J

sont souscrites par Monsieur Juan Francisco BECKMANN VIDAL, prénommé, et sont intégralement libérées par l'apport en espèces de dix mille US Dollars (USD 10.000,-) et;

- mille (1.000) parts sociales de Classe A,
- mille (1.000) parts sociales de Classe B,
- mille (1.000) parts sociales de Classe C,
- mille (1.000) parts sociales de Classe D,
- mille (1.000) parts sociales de Classe E,
- mille (1.000) parts sociales de Classe F,
- mille (1.000) parts sociales de Classe G,
- mille (1.000) parts sociales de Classe H,
- mille (1.000) parts sociales de Classe I, et
- mille (1.000) parts sociales de Classe J

sont souscrites par Madame Maria DE JESUS DORA LEGORRETA SANTOS, pré-nommée, et sont intégralement libérées par l'apport en espèces de dix mille US Dollars (USD 10.000,-).

L'apport en espèces d'un montant total de vingt mille US Dollars (USD 20.000,-) a été prouvé au notaire instrumentaire par un certificat bancaire. Ce montant est dès à présent à la libre disposition de la Société.

Les souscripteurs sont représentés par Madame Ekaterina DUBLET, prénommée, spécialement mandatée à cet effet en vertu des deux procurations données sous seing privé, lui substituées.

Deuxième résolution

Suite à l'augmentation de capital réalisée, le premier alinéa de l'article 5 des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital émis de la Société est fixé à deux millions trois cent dix-huit mille quatre cent quatre-vingt-quinze US Dollars (USD 2.318.495,-) divisé en:

- deux cent quarante-six mille neuf cent soixante-cinq (246.965) parts sociales de classe A,
- deux cent trente mille cent soixante-dix (230.170) parts sociales de classe B,
- deux cent trente mille cent soixante-dix (230.170) parts sociales de classe C,
- deux cent trente mille cent soixante-dix (230.170) parts sociales de classe D,
- deux cent trente mille cent soixante-dix (230.170) parts sociales de classe E,
- deux cent trente mille cent soixante-dix (230.170) parts sociales de classe F,
- deux cent trente mille cent soixante-dix (230.170) parts sociales de classe G,
- deux cent trente mille cent soixante-dix (230.170) parts sociales de classe H,
- deux cent trente mille cent soixante-dix (230.170) parts sociales de classe I, et
- deux cent trente mille cent soixante-dix (230.170) parts sociales de classe J.

Chaque part sociale a une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1.-) avec les droits et obligations énoncés dans les présents statuts."

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la Société à raison des présentes sont évalués à la somme de mille cent cinquante euros (EUR 1.150,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Ekaterina DUBLET, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 mars 2013. Relation GRE/2013/1111. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013038169/191.

(130046779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Agricon Farm Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2370 Howald, 1, rue Petermelchen.

R.C.S. Luxembourg B 172.562.

In the year two thousand and thirteen, on the seventh of March.

Before Us, Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Hilder S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Company Register under number B 166.465;

here represented by Lou Venturin, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, which, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above stated, declared that it currently holds all the shares issued by Agricon Farm Investments S.A., a public limited liability company (société anonyme) a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands on 28 July 1998, having been migrated to the Grand Duchy of Luxembourg by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, of 31 October 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2951 of 5 December 2012, with registered office at 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg and registered with the Luxembourg Company Register under number B 172.562 (the "Company"). The Company's articles of incorporation have not been amended since the Company's migration (the "Articles of Association").

The appearing party, represented as above stated in its capacity of sole shareholder of the Company, then took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to transfer the registered office of the Company from 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), to 1, rue Petermelchen, L-2370 Howald (Grand-Duchy of Luxembourg).

Second resolution

The sole shareholder resolved to amend Article 2 paragraph 1 of the Articles of Association of the Company, in order to reflect the above resolution, which shall from now on read as follows:

« **Art. 2. Registered Office.** The Company has its registered office in Howald. The Board of Directors is authorised to change the address of the Company's registered office inside the municipality of the Company's registered office."

Third resolution

The sole shareholder resolved to delete the last paragraph of Article 18 of the Articles of Association of the Company which shall from now on read as follows:

« **Art. 18. Audit.** Except if the Company's annual accounts are audited by an independent auditor in accordance with the requirements of the Law, the supervision of the operations of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditors.

The statutory auditors or, as the case may be, the independent auditor, shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine the number of statutory auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor and the duration of their mandate which shall not exceed six years. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders. The statutory or independent auditor shall be remunerated for his mandate and such remuneration, as determined by the general meeting of shareholders, shall be paid by the Company."

Fourth resolution

The sole shareholder resolved to amend Article 19 paragraph 1 of the Articles of Association of the Company, in order to reflect the above resolution, which shall from now on read as follows:

« **Art. 19. Annual General Meeting.** The annual general meeting will be held at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice convening the meeting on the last Tuesday of the month of May of each year, at 02.00 p.m.

If such day is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day."

Costs and Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately one thousand Euro (EUR 1,000.-).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands English, states that, on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and that, in case of any difference between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the appearing party's proxyholder, who is known to the notary by his/her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le sept mars.

Par devant Nous, Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg),

A comparu:

Hillder S.A., une société anonyme constituée sous le droit du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166.465;

représentée par Lou Venturin, avocat, avec adresse professionnel à Luxembourg, en vertu d'une procuration qui, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

La partie comparante représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré qu'elle détient actuellement toutes les actions émises par Agricon Farm Investments S.A., une société anonyme constituée sous le droit des Iles Vierges Britanniques le 28 juillet 1998, ayant été migrée au Grand Duché de Luxembourg par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire résident à Luxembourg, le 31 octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2951 du 5 décembre 2012, ayant son siège social à 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.562 (la "Société"). Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés depuis la migration de la Société (les "Statuts").

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique a décidé de transférer le siège social de la Société du 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg) au 1, rue Peternelchen, L-2370 Howald (Grand-Duché de Luxembourg).

Deuxième résolution

L'actionnaire unique a décidé de modifier l'article 2 paragraphe 1 des Statuts de la Société -afin de refléter la résolution prise ci-dessus et de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. Siège Social.** Le siège social est établi à Howald. Le Conseil d'Administration est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la commune mentionnée ci-dessus."

Troisième résolution

L'actionnaire unique a décidé de supprimer le dernier paragraphe l'article 18 des Statuts de la Société et de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 18. Audit.** Sauf si les comptes annuels de la Société sont audités par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations de la Loi, le contrôle des opérations de la Société doit être confié à un ou plusieurs commissaires aux comptes.

Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant seront nommés par décision de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires, selon le cas, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat. Les commissaires aux comptes resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des actionnaires. Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant seront rémunérés pour leur mandat et cette rémunération, telle que déterminée par décision de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires, sera payée par la Société."

Quatrième résolution

L'actionnaire unique a décidé de modifier l'article 19 paragraphe 1 des Statuts de la Société afin de refléter la résolution prise ci-dessus et de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 19. Assemblée Générale des Actionnaires.** L'assemblée générale annuelle sera tenue au siège social de la Société ou à un autre endroit à Luxembourg tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée le dernier mardi du mois de mai de chaque année, à 14h00.

Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant."

Coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de cet acte sont estimés à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom, état civil et demeure, ce mandataire a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé Venturin, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 mars 2013. Relation: LAC/2013/11241. Reçu douze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 20 mars 2013.

Référence de publication: 2013037914/126.

(130046622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

RG Holding, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 176.006.

— STATUTS

L'an deux mille treize.

Le huit mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

ODESSA SECURITIES S.A., ayant son siège social à Panama, Salduba Building, 53rd Street East, inscrite au «Registro Público de Panamá» sous le numéro 360295,

ici représentée par Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 7 mars 2013.

La prédite procuration, paraphée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société de gestion de patrimoine familial, en abrégé «SPF», sous forme d'une société anonyme qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de RG HOLDING.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers (au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière) et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle pourra détenir des participations dans des sociétés sans toutefois s'immiscer dans la gestion de celles-ci.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 100.000 (cent mille euros) représenté par 10.000 (dix mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 1.000.000 (un million d'euros) qui sera représenté par 100.000 (cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, dès la constitution et pendant une période prenant fin le 8 mars 2018, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, fax, conférence vidéo ou téléphonique tenue dans les formes prévues par la loi.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés, devant comporter obligatoirement le vote d'un administrateur investi des pouvoirs de la catégorie A et le vote d'un administrateur investi des pouvoirs de la catégorie B. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, dont obligatoirement la signature d'un administrateur de catégorie A et celle d'un administrateur de catégorie B, ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Toutefois, si la loi l'exige ou si la société décide de supprimer l'institution de commissaire, le contrôle des comptes annuels sera effectué par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés désignés et éventuellement réélus par l'assemblée

Assemblée Générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier jeudi du mois de mai à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial («SPF») trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2013.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2014.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et Paiement

Les 10.000 (dix mille) actions ont été entièrement souscrites par l'actionnaire unique, ODESSA SECURITIES S.A., Panama, représentée comme dit ci-avant.

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 100.000 (cent mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Résolutions de l'actionnaire unique

L'actionnaire unique prénommée, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

Administrateurs de catégorie A:

1. Monsieur Didier VOYDEVILLE, conseil en stratégie, né le 23 octobre 1953 à Lunéville, France, demeurant au 43 Ridgmount Gardens, WC1E 7AT Londres, Royaume-Uni,

2. Monsieur Jérôme DEMIMUID, directeur de participations, né le 14 juillet 1975 à Reims, France, demeurant au 62, Reckenthal, L-2410 Luxembourg,

Administrateur de catégorie B:

3. Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, né le 16 mars 1967 à Arlon, Belgique, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Monsieur Jérôme DEMIMUID est nommé aux fonctions de président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social: AUDIEX S.A., ayant son siège au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B65469.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Philippe PONSARD, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 mars 2013. Relation GRE/2013/1132. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013038321/198.

(130046858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Patrimonia Consulting, Société Anonyme.

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A/46, route d'Eselborn.

R.C.S. Luxembourg B 147.331.

L'an deux mille treize, le premier mars.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale des actionnaires de la société anonyme «PATRIMONIA CONSULTING» inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.331, constituée suivant acte reçu par Maître Anja HOLTZ, notaire alors de résidence à Wiltz, en date du 3 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1601 du 19 août 2009. Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée générale est présidée par Monsieur Didier EMOND, demeurant à B-5100 Jambes, 2, rue des Bleuets,

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Joseph DELREE, expert-comptable, demeurant à L-9706 Clervaux, 2A, route d'Eselborn,

et comme scrutateur Monsieur David BOUCHAT, demeurant à B-6280 Gerpinnes, 83, rue des Flaches.

Le Président expose:

I. Que les actionnaires représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs représentants ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

II. Qu'il résulte de la liste de présence dressé et certifiée par les membres du bureau que les trois cent douze (312) actions de la Société sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille deux cents euros (31.200.- EUR) sont présentes ou représentées à l'Assemblée Générale Extraordinaire et que les détenteurs de ces actions ont été dûment convoqués à la présente assemblée de sorte que l'Assemblée Générale Extraordinaire est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, que le quorum exigé dans l'article 67-1 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée est rempli.

III. Après avoir exposé les différents points de l'ordre du jour, le Président les soumet à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui délibère sur les points mentionnés dans l'ordre du jour et, le cas échéant, prend les résolutions ci-après.

IV. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée et que tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour de ladite assemblée.

V. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modification de l'article 3 des statuts concernant l'objet social.

2. Augmentation du capital de la Société d'un montant de EUR 18.800,- (dix-huit mille huit cents euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.200,- (trente et un mille deux cents euros) à EUR 50.000,- (cinquante mille euros) par voie de création et d'émission de 688 (six cent quatre-vingt-huit) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale.

- Souscription et libération.

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

4. Acceptation de la démission de Monsieur Jean-Marc BAJOUX de son poste d'administrateur.

- Décharge.

5. Confirmation des quatre autres administrateurs à leur poste d'administrateur.

6. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes actuel.

- Décharge.

7. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

8. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé les points précités de l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 3 des statuts concernant l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** La Société a pour objet le conseil économique et le conseil en investissement pour des fonds d'investissements spécialisés visés par la loi du 13 février 2007 ainsi que par la loi du 21 décembre 2012.

La société a également pour objet tant au Luxembourg qu'à l'étranger toutes activités et opérations d'une société d'investissement et de holding, telles que l'acquisition et la détention de toutes actions, valeurs mobilières, droits et biens meubles et immeubles et, de manière générale, de tous intérêts dans les investissements meubles ou immeubles.

La société peut prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et assurer la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut aussi faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement, à l'extension ou au développement de son objet social, notamment en empruntant avec ou sans garanties et en toutes monnaies, y compris par voie d'émission publique d'obligations.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital de la Société d'un montant de EUR 18.800,- (dix-huit mille huit cents euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.200,- (trente et un mille deux cents euros) à EUR 50.000,- (cinquante mille euros) par voie de création et d'émission de 688 (six cent quatre-vingt-huit) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale.

Souscription et Libération

Toutes les 688 (six cent quatre-vingt-huit) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale ont été intégralement souscrites:

- à concurrence de cent soixante-douze (172) actions par Monsieur Damien FOURRIER, ci-après qualifié,
- à concurrence de cent soixante-douze (172) actions par Monsieur Dimitri NEUKERMANS, ci-après qualifié,
- à concurrence de cent soixante-douze (172) actions par Monsieur Didier EMOND, ci-après qualifié,
- à concurrence de cent soixante-douze (172) actions par Monsieur David BOUCHAT, ci-après qualifié.

Elles ont été libérées en espèces à concurrence de vingt-cinq (25%) pour cent, de sorte que la somme de EUR 4.700,- (quatre mille sept cents euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Troisième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 5 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000,-) représenté par mille actions (1.000) sans désignation de valeur nominale.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Jean-Marc BAJOUX de son poste d'administrateur.

Par vote spécial elle lui donne décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de changer l'article 7 des statuts, afin que le Conseil d'Administration soit composé au minimum de trois membres au moins.

L'assemblée générale confirme les quatre autres administrateurs à leur poste d'administrateur, à savoir:

- Monsieur Damien FOURRIER, né le 29 novembre 1980 à Namur, Belgique, demeurant à B-5000 Namur, 6, Tienne Hôla,
- Monsieur Dimitri NEUKERMANS, né le 17 novembre 1969 à Tournai, Belgique, demeurant à B-7911 Frasnes-Lez-Anvaing, 34, Chemin d'Ellignies,
- Monsieur Didier EMOND, né le 19 juin 1972 à Ciney, Belgique, demeurant à B-5100 Jambes, 2, rue des Bleuets,
- Monsieur David BOUCHAT, né le 12 septembre 1980 à Namur, Belgique, demeurant à B-6280 Gerpennes, 83, rue des Flaches.

Leurs mandats expireront lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2015.

Sixième résolution

L'assemblée générale accepte la démission du commissaire aux comptes actuel Madame Martine BIGOT.
Par vote spécial elle lui donne décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Septième résolution

L'assemblée générale nomme comme nouveau commissaire aux comptes en remplacement:
- Innovatrust Sàrl, expert comptable, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro RCS B122580 dont le siège social est au 2A/46 Route d'Eselborn à L-9706 Clervaux.
Son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2015.
Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close.

Frais

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à mille quatre cents euros (1.400.- EUR) sont à charge de la Société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé la présente minute avec le notaire.

Signé: D. Emond, J. Delrée, D. Bouchat et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 08 mars 2013. LAC/2013/10996. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2013.

Référence de publication: 2013038292/121.

(130046603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

DuoDecad IT Services Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 171.358.

In the year two thousand and thirteen, on the nineteenth day of March.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of DuoDecad IT Services Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 283, route d'Arlon L-8011 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 171358 and incorporated by a notarial deed enacted on 14th August 2012, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 2494 of 6th October 2012 (the "Company").

The meeting is presided by Michèle SENSI-BERGAMI, residing at Esch-sur-Alzette.

The chairman appoints as secretary and scrutineer Jérôme SCHMIT, residing at Esch-sur-Alzette.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder of the Company, DuoDecad IT Services Hungary Limited Liability Company, a company incorporated under the laws of Hungary, having its registered office at 5-7 Expo tér, HU-1101 Budapest, Hungary, R.C. Budapest 0109985936 (the "Sole Shareholder"), is represented by Michèle SENSI-BERGAMI, residing at Esch-sur-Alzette pursuant to a proxy and the number of shares held by it are shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain attached hereto to be registered with these minutes.

II.- As appears from the attendance list, all the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1 (one euro) each, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the shareholders expressly state that they have been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

"Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Approval of the transfer of the registered office of the Company from Strassen to Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg

3. Subsequent amendment of article 4 paragraph 1 of the Company's articles of association in order to reflect resolution 2. above;

4. Approval of the appointment of Mr. Somkuti András as manager B of the Company and

5. Miscellaneous."

After the foregoing was approved by the shareholders, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to transfer the registered office of the Company from its current location at 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg to 44, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg as from 1st March 2013.

Third resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolution, it is unanimously resolved to amend the first paragraph of article 4 of the Company's articles of association to read as follows (the other paragraphs remaining unchanged):

" **Art. 4.** The Company has its registered office in the municipality of Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg."

Fourth resolution:

It is resolved to appoint Mr. András Somkuti, born in Budapest (Hungary) on 4 September 1985, residing in Utász U. 19. 1143 Budapest (Hungary), as manager B of the Company.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the above resolutions, have been estimated at about € 1,300.-.

There being no further business, the meeting was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-neuf mars.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, sous-signée.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de DuoDecad IT Services Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 283, route d'Arlon L-8011 Strassen, Grand-Duché du Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171358 et constituée selon un acte notarié reçu le 14 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2494 du 6 octobre 2012 (la «Société»)

L'assemblée est présidée par Michèle SENSI-BERGAMI, avec adresse à Esch-sur-Alzette.

Le président désigne comme secrétaire et scrutateur Jérôme SCHMIT, avec adresse à Esch-sur-Alzette.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'actionnaire unique, DuoDecad IT Services Hungary Limited Liability Company, une société constituée selon le droit hongrois, ayant son siège social à 5-7 Expo tér, HU-1101 Budapest, Hongrie, R.C. Budapest 0109985936 («l'Actionnaire Unique»), est représenté par Michèle SENSI-BERGAMI, avec adresse à Esch-sur-Alzette en vertu d'une procuration et le nombre d'actions détenues par lui est reporté sur une liste de présence. Cette liste et la procuration signée par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales, avec une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que

l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour, et dont l'Actionnaire Unique déclare expressément avoir été valablement et préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Approbation du transfert du siège social de la Société de Strassen à Luxembourg ville, Grand-Duché de Luxembourg;
3. Modification consécutive du premier paragraphe de l'article 4 des statuts de la Société afin de refléter la résolution 2. ci-avant;
4. Nomination de Monsieur Somkuti András en qualité de gérant de classe B de la Société; et
5. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Actionnaire Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution:

Il est décidé à l'unanimité que l'Actionnaire Unique renonce à son droit de convocation préalable à la présente assemblée; l'Actionnaire Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation appropriée a été mise à la disposition de l'Actionnaire Unique dans un laps de temps suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution:

Il est décidé de transférer le siège social de la Société du 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen, Grand-Duché du Luxembourg au 44, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg Ville, Grand-Duché du Luxembourg avec effet au 1^{er} mars 2013.

Troisième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 4 des statuts de la Société (les autres paragraphes demeurant inchangés) pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** La Société a son siège social dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg."

Quatrième résolution:

Il est décidé de nommer Monsieur András Somkuti, né à Budapest (Hongrie) le 4 septembre 1985, demeurant à Utász U.19. 1143 Budapest (Hongrie), en tant que gérant B de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève à environ € 1.300,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour de l'assemblée, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que, sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Esch-sur-Alzette, au jour qu'en tête.

Après lecture faite du présent acte original aux personnes présentes, elles ont signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Signé: SENSI-BERGAMI, SCHMIT, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20/03/2013. Relation: EAC/2013/3761. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 21 mars 2013.

Référence de publication: 2013038037/127.

(130046958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Manwin Licensing Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 32, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 158.299.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'apport réalisé en date du 27 juin 2012 par Manwin Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 32, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg, sous le numéro B 158.240 («Manwin Holding») à Manwin RK S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 32, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169.252 («Manwin RK») que l'ensemble des parts sociales de la Société ont été apportées à cette même date à Manwin RK.

En conséquence, à compter du 27 juin 2012, l'associé unique de la Société, détenteur de l'ensemble des parts sociales de la Société, est Manwin RK.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2013.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013038212/22.

(130046552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Next Generation Aircraft Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 123.201.

—
L'an deux mille treize, le premier mars,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, grand-Duché de Luxembourg, s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée Next Generation Aircraft Finance S.à r.l. (ci-après la «Société»), ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.201, constituée suivant acte notarié en date du 18 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 292 du 2 mars 2007.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 31 mai 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1882 du 28 juillet 2012.

L'assemblée est ouverte à 14.50 heures sous la présidence de Mademoiselle Rebecca Ballmann, avec adresse professionnelle à L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer,

qui désigne comme secrétaire Madame Monica Morsch, avec adresse professionnelle à L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Philippe Bintner, avec adresse professionnelle à L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société de L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann vers L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer, avec effet au 18 février 2013;
2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société;
3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société de L-5365 Munsbach, 9A, Rue Gabriel Lippmann vers L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer, avec effet au 18 février 2013.

Deuxième résolution:

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier, dans les versions anglaise et française, l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

Version anglaise:

" 5. The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg. However, the Board of Managers of the Company is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the statutory registered office."

Version française:

« 5. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg. Toutefois, le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statuaire.»

Plus rien étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 14.59 heures.

DONT ACTE, fait et passé au siège social de la Société, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Ballmann, M. Morsch, P. Bintner, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 12 mars 2013, REM/2013/426. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 21 mars 2013.

Référence de publication: 2013038237/64.

(130046815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Santa Barbara Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7257 Walferdange, 2, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 119.910.

L'an deux mille treize, le vingt-sept février.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

La société de droit des Iles Vierges Britanniques «Osprey Nominees Limited», ayant son siège social à 24, De Castro Street, bâtiment Akara Bldg, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, inscrite au «Registrar of Corporate Affairs» des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 1582254,

détentrice de cinq cents (500) parts sociales,

ici représentée aux fins des présentes par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique),

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 17 janvier 2013, laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-dessus, agissant en sa qualité de seule associée de la société à responsabilité limitée "SANTA BARBARA PROPERTIES S. à r.l." (numéro d'identité 2006 24 36 469), avec siège social à L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 119.910, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph ELVINGER, de résidence à Luxembourg, en date du 22 septembre 2006, publié au Mémorial C, numéro 2133 du 15 novembre 2006,

a requis le notaire instrumentant de documenter la résolution suivante:

Résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social de L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis à L-7257 Walferdange, 2, Millewee et de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

a) version anglaise:

" **Art. 5. paragraph 1.** The registered office is established in the municipality of Walferdange, Grand Duchy of Luxembourg."

b) version française:

" **Art. 5. alinéa 1^{er}.** Le siège social est établi dans la commune de Walferdange, Grand-Duché de Luxembourg."

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à six cent cinquante euros (€ 650.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.-M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 7 mars 2013. Relation: CAP/2013/809. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 18 mars 2013.

A. WEBER.

Référence de publication: 2013038345/44.

(130046750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Next Generation Aircraft Finance 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 131.951.

L'an deux mille treize, le premier mars,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée Next Generation Aircraft Finance 3 S.à r.l. (ci-après la «Société»), ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.951, constituée suivant acte notarié en date du 13 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2418 du 25 octobre 2007.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 31 mai 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1894 du 31 juillet 2012.

L'assemblée est ouverte à 15.09 heures sous la présidence de Mademoiselle Rebecca Ballmann, avec adresse professionnelle à L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer,

qui désigne comme secrétaire Madame Monica Morsch, avec adresse professionnelle à L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Philippe Bintner, avec adresse professionnelle à L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société de L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann vers L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer, avec effet au 18 février 2013;

2. Modification subséquente des articles 2.1 et 2.3 des statuts de la Société;

3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les

actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société de L-5365 Munsbach, 9A, Rue Gabriel Lippmann vers L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer, avec effet au 18 février 2013.

Deuxième résolution:

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier, dans les versions anglaise et française, les articles 2.1 et 2.3 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

Version anglaise:

" **2.1.** The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg."

" **2.3.** However, the Board of Managers of the Company is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the statutory registered office."

Version française:

« **2.1.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.»

« **2.3.** Toutefois, le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.»

Plus rien étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 15.14 heures.

DONT ACTE, fait et passé au siège social de la Société, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Ballmann, M. Morsch, P. Bintner, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 12 mars 2013, REM/2013/428. Reçu soixante-quinze euros. 75.00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 21 mars 2013.

Référence de publication: 2013038241/65.

(130046921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Netco Industries S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 57.203.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/03/2013.

Référence de publication: 2013041338/10.

(130050372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

Netco Industries S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 57.203.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27/03/2013.

Référence de publication: 2013041339/10.

(130050373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

Essential Resources S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 157.891.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-eight day of December.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Natixis S.A., a French company with registered office at 30, avenue Pierre Mendès-France, 75013 Paris, registered with the Trade and Company Register of France under the number B 542 044 524 (the "Limited Partner") and Essential Resources Partners S.à r.l., a Luxembourg company with registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Trade and Company Register of Luxembourg under the number B 157546 (the "General Partner"), (together the "Shareholders"),

hereby represented by Mr Raymond THILL, "maître en droit", professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 20 and 21 December 2012,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities,

being the owners of respectively 449 ordinary shares and 1 general partner share in Essential Resources S.C.A. (the "Company"), a "société en commandite par action", established at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register R.C.S. Luxembourg section B number 157891, incorporated by a deed of Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on the 5 November 2010, published in the Luxembourg Memorial C number 309 on 15 February 2011 and whose Articles of Incorporation were for the last time modified by deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on 1 March 2012 published in Memorial C, number 1062, on 25 April 2012.

The Shareholder has declared and requested the undersigned notary to record the following:

- I. - That the Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;
- II.- That it holds the 450 shares representing the whole capital of the Company and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda;
- III. - That on 9 November 2012, the General Partner's board of managers resolved inter alia to submit the following to the approval of the Company's Shareholders:

Agenda

1. Dissolution and liquidation of the Company;
 2. Appointment of Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company with registered office at 5, rue Guillaume Kroll in L-1882 Luxembourg as liquidator of the Company;
 3. Determination of the powers of the liquidator;
 4. Miscellaneous.
- IV.- The Meeting being duly constitute and thus able to validly debate and pass resolutions on all items of its agenda, the Shareholders passed the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation).

Second resolution

The Shareholders resolve to appoint Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., prenamed, as liquidator (the "Liquidator").

Third resolution

The Shareholders resolve to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 (the "Law").

The Shareholders further resolve that the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Shareholders. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Shareholders further resolve to empower and authorise the Liquidator, acting individually under its sole signature on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver and perform under any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Shareholders further resolve to empower and authorise the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds to the Shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon closed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed this original deed with us, the notary.

Suit la traduction française:

L'an deux mille douze, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg soussignée.

A comparu:

Natixis S.A., une société française ayant avec siège social au 30, avenue Pierre Mendès-France, 75013 Paris, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 542 044 524 (le «Actionnaire Commanditaire») et Essential Resources Partners S.à r.l., une société luxembourgeoise ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157546 (le «Associé Commandité»), (ensemble les "Actionnaires"),

ici représenté par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, de résidence à Luxembourg, en vertu de procurations données à Luxembourg le 20 décembre 2012 et 21 décembre 2012,

ladite procuration, après signature ne variatur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement,

Etant les détenteurs respectivement de 449 actions ordinaires et 1 action d'associé commandité de la société en commandite par actions, Essential Resources S.C.A. (la "Société"), ayant son siège social au Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 157891, constituée suivant acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 Novembre 2010 publié au Mémorial C numéro 309 du 15 Février 2011 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, le 1^{er} mars 2012, publié au Mémorial C, N°1062 du 25 avril 2012.

Les Actionnaires ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- que les Actionnaires détiennent toutes les actions du capital de la Société;

II.- que les Actionnaires détiennent 450 actions représentant l'intégralité du capital social de la Société et considèrent avoir été valablement convoqués à la présente assemblée générale et préalablement informés de tous les points portés à l'ordre du jour;

III. - que le conseil de gérance de l'Associé Commandité a entre autres décidé le 9 novembre 2012 de soumettre les points suivants à l'approbation des Actionnaires:

Ordre du jour

1. Dissolution et liquidation de la Société;
 2. Nomination d'Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège au 5, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, en tant que liquidateur de la Société;
 3. Détermination des pouvoirs du liquidateur;
 4. Divers.
- IV. - La présente assemblée générale ayant été valablement constituée et pouvant ainsi décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les Actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Actionnaires décident de dissoudre la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution

Les Actionnaires décident de nommer Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., précité, en tant que liquidateur (le "Liquidateur").

Troisième résolution

Les Actionnaires décident d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

Les Actionnaires décident en outre que le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et à exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable des Actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Les Actionnaires décident en outre de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, agissant individuellement par sa seule signature au nom de la Société en liquidation, à exécuter, délivrer et réaliser tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et la disposition de ses actifs.

Les Actionnaires décident également de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des avances sur le solde de liquidation aux Actionnaires de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande du comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 janvier 2013. LAC/2013/716. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2013.

Référence de publication: 2013038072/131.

(130046907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

SSCP Enviro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 153.705.

L'an deux mille treize, le premier mars,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée SSCP Enviro S.à r.l. (ci-après la «Société»), ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.705, constituée suivant acte notarié en date du 21 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1499 du 22 juillet 2010.

L'assemblée est ouverte à 15.53 heures sous la présidence de Madame Monica Morsch, avec adresse professionnelle à L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Rebecca Ballmann, avec adresse professionnelle à L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Philippe Bintner, avec adresse professionnelle à L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société de L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann vers L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer, avec effet au 18 février 2013;

2. Modification subséquente de l'article 2.1 des statuts de la Société;

3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les

actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société de L-5365 Luxembourg, 9A, rue Gabriel Lippmann vers L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer, avec effet au 18 février 2013.

Deuxième résolution:

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier, dans les versions anglaise et française, l'article 2.1 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

Version anglaise:

" **2.1.** The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg."

Version française:

« **2.1.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.»

Plus rien étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 16.00 heures.

DONT ACTE, fait et passé au siège social de la Société, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Morsch, R. Ballmann, P. Bintner, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 12 mars 2013, REM/2013/435. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 21 mars 2013.

Référence de publication: 2013038371/59.

(130047060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Synergie Investment, Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 104.662.

L'an deux mille treize, le vingt février.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «SYNERGIE INVESTMENT» (la «Société»), une société anonyme, établie et ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1160 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 104662. La Société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 3 décembre 2004, publié au Mémorial C numéro 189 du 3 mars 2005. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 17 mars 2005, publié au Mémorial C numéro 756 du 29 juillet 2005.

L'assemblée générale extraordinaire est déclarée ouverte et est présidée par Monsieur Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financières, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Virginie MICHELS, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Geoffrey AREND, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux

représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour

1. Suppression des quatrième, cinquième, sixième, septième et huitième alinéas de l'article cinq (5) des statuts de la Société;

2. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de vingt-cinq millions vingt-cinq mille et deux Euros (25.025.002,- EUR) pour le porter de son montant actuel de cinquante millions cinquante mille et quatre Euros (50.050.004,-EUR) à soixante-quinze millions soixante-quinze mille et six Euros (75.075.006,- EUR) sans création de nouvelles actions;

3. Modification subséquente de l'article cinq (5) des Statuts de la Société;

4. Divers;

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour;

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de supprimer les quatrième, cinquième, sixième, septième et huitième alinéas de l'article cinq (5) des statuts de la Société relatifs au capital autorisé.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de vingt-cinq millions vingt-cinq mille et deux Euros (25.025.002,-) pour le porter de son montant actuel de cinquante millions cinquante mille et quatre Euros (50.050.004,-) à soixante-quinze millions soixante-quinze mille et six Euros (75.075.006,-) sans création de nouvelles actions par incorporation au capital d'un montant de vingt-cinq millions vingt-cinq mille et deux Euros (25.025.002,- EUR) à prélever sur les réserves disponibles de la Société.

Il est justifié au notaire soussigné de l'existence de telles réserves disponibles par les comptes annuels au 31 décembre 2012 et par un rapport du Conseil d'Administration du 4 février 2013.

Ces documents resteront annexés aux présentes.

Troisième résolution

Afin de refléter les deux précédentes résolutions, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'article cinq (5) des statuts de la Société. Cet article cinq (5) aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. «Le capital souscrit est fixé à soixante-quinze millions soixante-quinze mille et six Euros (75.075.006,-), représenté par vingt-cinq millions vingt-cinq mille et deux (25.025.002) actions d'une valeur nominale de trois Euros (3,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

En outre, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société."

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'adapter les statuts de la Société en tenant compte des modifications apportées à la loi du 10 août 1915 par la loi du 25 août 2006.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 6, l'article 12 et l'article 16 des statuts de la Société sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

Art. 6. «La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.»

Art. 12. «Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, dont obligatoirement une signature d'un administrateur de catégorie A et d'une signature d'un administrateur de catégorie B, ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.»

Art. 16. «Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.»

L'assemblée décide de supprimer la dernière phrase de l'article 11 des statuts.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont évalués à six mille cinq cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes, et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants susmentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: L. HEILIGER, V. MICHEL, G. AREND, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 21 février 2013. Relation: EAC/2013/2424. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013038375/103.

(130046783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

SSCP Enviro Holding SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 153.728.

L'an deux mille treize, le premier mars,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, grand-Duché de Luxembourg, s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions SSCP Enviro Holding S.C.A. (ci-après la «Société»), ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.728, constituée suivant acte notarié en date du 21 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1506 du 22 juillet 2010.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 29 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1791 du 2 septembre 2010.

L'assemblée est ouverte à 15.41 heures sous la présidence de Madame Monica Morsch, avec adresse professionnelle à L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Rebecca Ballmann, avec adresse professionnelle à L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Philippe Bintner, avec adresse professionnelle à L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société de L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann vers L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer, avec effet au 18 février 2013;
2. Modification subséquente de l'article 2.1 des statuts de la Société;
3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société de L-5365 Luxembourg, 9A, Rue Gabriel Lippmann vers L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer, avec effet au 18 février 2013.

Deuxième résolution:

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier, dans les versions anglaise et française, l'article 2.1 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

Version anglaise:

" **2.1.** The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg."

Version française:

« **2.1.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.»

Plus rien étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 15.46 heures.

DONT ACTE, fait et passé au siège social de la Société, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Morsch, R. Ballmann, P. Bintner, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 12 mars 2013, REM/2013/433. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 21 mars 2013.

Référence de publication: 2013038369/61.

(130047001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Premium Car Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8821 Koetschette, 10, Z.I. Riesenhaff.

R.C.S. Luxembourg B 176.067.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le douze mars.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

Ont comparu:

1. Monsieur Laurent SANDERS, gérant de sociétés, né le 9 avril 1970 à Bastogne, demeurant à B-6600 Bastogne, 73, Senonchamps.

2. Monsieur Jean-Julien NISEN, indépendant, né le 1 juillet 1979 à Bastogne, demeurant à B-6640 Vaux-sur-Sûre, 17, Cobreville.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont va constituer, comme suit:

Art. 1^{er}. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de "PREMIUM CAR SARL".

Art. 2. Le siège social de la société est établi dans la commune de Rambrouch.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision de la gérance en tout autre endroit de la commune. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un commerce de location longue et courte durée de véhicules avec ou sans chauffeur, vente et achat, trading et création de sites internet.

Elle est autorisée à exécuter toute prestation de service se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

La société a encore pour objet tous actes, transactions et toutes opérations généralement quelconques de nature mobilière, immobilière, civile, commerciale et financière, se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité ou à tous objets similaires susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

Elle pourra prendre des participations dans d'autres entreprises.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle pourra être dissoute par décision de l'associé ou des associés.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille six cents (12.600,-) euros, représenté par quatre-vingt-quatre (84) parts sociales, d'une valeur nominale de cent cinquante (150,-) euros, chacune.

Art. 6. Lorsque la société comprend plusieurs associés, les parts sont librement cessibles entre eux. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les quatre cinquièmes du capital social.

Les cessions de parts ne sont opposables à la société et aux tiers que si elles ont été faites dans les formes prévues par l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que cette loi a été modifiée.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par les associés avec ou sans limitation de leur mandat. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé ou des associés.

Art. 10. L'associé ou les associés fixent les pouvoirs du ou des gérants lors de leur nomination.

Dans tous les cas, les décisions à prendre par les associés ne seront valablement prises qu'à la majorité des quatre cinquièmes.

Art. 11. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année à l'exception du premier exercice social qui débutera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre deux mille treize.

Art. 13. A la fin de chaque exercice un bilan, un inventaire et un compte de profits et pertes seront établis. Le bénéfice net après déduction des frais d'exploitation, des traitements ainsi que des montants jugés nécessaires à titre d'amortissement et de réserves sera réparti comme suit:

- a) cinq pour cent (5%) au moins pour la constitution de la réserve légale, dans la mesure des prescriptions légales;
- b) le solde restant est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Les pertes, s'il en existe, seront supportées par les associés proportionnellement au nombre de leurs parts, sans que toutefois aucun des associés ne puisse être tenu ou responsable au-delà du montant de ses parts.

Art. 14. En cas de dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les émoluments.

Le ou les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur.

Le notaire a attiré l'attention des parties sur le fait que l'exercice de l'activité sociale prémentionnée requiert le cas échéant l'autorisation préalable des autorités compétentes.

Souscription - Libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

Monsieur Laurent SANDERS	21 parts
Monsieur Jean-Julien NISEN	63 parts
Total	84 parts

Toutes les parts sociales ont été entièrement souscrites et libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille six cents (12.600,-) euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Les frais de toute nature incombant à la société en raison de sa constitution sont estimés à 800,00 €.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les associés représentant l'intégralité du capital social se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués.

Les résolutions suivantes sont prises à l'unanimité des voix:

- Sont nommés gérants pour une durée indéterminée, Monsieur Laurent SANDERS, prénommé, et Monsieur Jean-Julien NISEN, prénommé, qui peuvent valablement engager la société par leurs signatures conjointes pour toute opération dépassant la valeur de 25.000.- € et par la signature individuelle de chacun des deux gérants pour toute opération inférieure à 25.000.-€.

- L'adresse du siège de la société est fixée à L-8821 Koetschette, ZI Riesenhaff 10.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Laurent SANDERS, Jean-Julien NISEN, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 13 mars 2013. Relation: DIE/2013/3292. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): pd Recken.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 22 mars 2013.

Référence de publication: 2013039475/101.

(130048171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

One 55 Fenchurch S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 164.894.

L'an deux mille treize, le onze mars.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme " ONE 55 FENCHURCH S.A.", ayant son siège social à L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 164.894, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 28 du 4 janvier 2012,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 16 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 436 du 18 février 2012,

ayant un capital dix-neuf millions cinq cents mille euros (19.500.000,-EUR) divisé en sept cent quatre-vingts mille (780.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MERSY, employé privé, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Delphine DEICHTMANN, employée privée, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Laure SINESI, employée privée, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Suppression de la valeur nominale des actions;

2. Changement de devise du capital social de la Société d'euros (EUR) en Livres sterling (GBP) avec effet au 1er janvier 2013 et conversion du capital social de la Société de dix-neuf millions cinq cents mille euros (EUR 19'500'000.-) en quinze millions neuf-cent-quatre mille Livres sterling (GBP 15'904'000.-);

3. Conversion subséquente du capital autorisé de trente-deux millions d'euros (EUR 32'000'000.-) en vingt-six millions quatre-vingt-dix-huit mille neuf cents Livres sterling (GBP 26'098'900.-);

4. Adoption d'une valeur nominale de vingt Livres sterling (GBP 20.) par action;

5. Echange des 780'000 (sept-cent-quatre-vingt mille) actions existantes sans désignation de valeur nominale contre 795'200 (sept-cent-quatre-vingt-quinze mille deux cents) actions ayant une valeur nominale de vingt Livres sterling (GBP 20.-), à attribuer aux actionnaires existants au prorata de leur participation respective au sein du capital social;

6. Pouvoirs à donner au Conseil d'Administration de la Société afin de procéder à tout ce qui est nécessaire et requis pour réaliser lesdites conversions, notamment les écritures comptables y relatives.

7. Modification corrélative de l'article 5 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à quinze millions neuf-cent-quatre mille Livres sterling (GBP 15'904'000.-) divisé en sept-cent-quatre-vingt-quinze mille deux cents (795'200) actions d'une valeur nominale de vingt Livres sterling (GBP 20.-) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après.

Le capital autorisé est fixé à vingt-six millions quatre-vingt-dix-huit mille neuf cents Livres sterling (GBP 26'098'900.-) qui sera représenté par un million trois-cent-quatre mille neuf-cent-quarante-cinq (1'304'945) actions d'une valeur nominale de vingt Livres sterling (GBP 20.-) chacune.

En outre le Conseil d'Administration est, pendant une période de cinq ans à compter de la date de la constitution de la Société, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le Conseil d'Administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le Conseil d'Administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.»

8. Changement du Registre des Actionnaires de la Société, afin de refléter les changements ci-dessus, avec tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour procéder au changement des actions dans le Registre des Actionnaires de la Société.

9. Toutes autres modifications statutaires nécessaires ou utiles.

10. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de changer la devise du capital social de la Société d'euros (EUR) en Livres sterling (GBP) avec effet au 1^{er} janvier 2013 et conversion du capital social de la Société de dix-neuf millions cinq cents mille euros (EUR 19'500'000.-) en quinze millions neuf-cent-quatre mille Livres sterling (GBP 15'904'000.-).

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de convertir également le capital autorisé fixé actuellement à trente-deux millions d'euros (EUR 32'000'000.-) en vingt-six millions quatre-vingt-dix-huit mille neuf cents Livres sterling (GBP 26'098'900.-).

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de fixer la valeur nominale des actions à vingt Livres sterling (GBP 20.-) par action.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide d'échanger les 780'000 (sept-cent-quatre-vingt mille) actions existantes sans désignation de valeur nominale contre 795'200 (sept-cent-quatre-vingt-quinze mille deux cents) actions nouvelles ayant une valeur nominale de vingt Livres sterling (GBP 20.-), à attribuer aux actionnaires existants au prorata de leur participation respective au sein du capital social.

Sixième résolution

L'assemblée générale accorde tous pouvoirs au Conseil d'Administration de la Société afin de procéder à tout ce qui est nécessaire et requis pour réaliser lesdites conversions, notamment les écritures comptables y relatives.

Septième résolution

L'assemblée générale décide de faire la modification corrélative de l'article 5 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à quinze millions neuf-cent-quatre mille Livres sterling (GBP 15'904'000.-) divisé en sept-cent-quatre-vingt-quinze mille deux cents (795'200) actions d'une valeur nominale de vingt Livres sterling (GBP 20.-) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après.

Le capital autorisé est fixé à vingt-six millions quatre-vingt-dix-huit mille neuf cents Livres sterling (GBP 26'098'900.-) qui sera représenté par un million trois-cent-quatre mille neuf-cent-quarante-cinq (1'304'945) actions d'une valeur nominale de vingt Livres sterling (GBP 20.-) chacune.

En outre le Conseil d'Administration est, pendant une période de cinq ans à compter de la date de la constitution de la Société, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le Conseil d'Administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le Conseil d'Administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.»

Huitième résolution

L'assemblée générale autorise le Conseil d'administration de procéder aux changements du Registre des Actionnaires de la Société, afin de refléter les changements ci-dessus.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à mille cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Jean-Philippe MERSY, Delphine DEICHTMANN, Laure SINESI, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 mars 2013. Relation GRE/2013/1176. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013038270/126.

(130047117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

M.C. Consulting. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2441 Luxembourg, 220, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 34.016.

Le Bilan au 31 Décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013041285/10.

(130050669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

Lavica Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 106.354.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013041261/9.

(130050555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

Crown Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 139.740.

AUSZUG

In der Sitzung des 6. März 2013, nimmt der Alleinaktionär den Rücktritt von Herrn Jozef CAELERS als Alleinverwalter an.

Ernennung von Herrn Benjamin Van LAERHOVEN /geboren am 8 Oktober 1969 in B-Deurne, wohnhaft in L-1218 Luxembourg in 28, rue Baudouin als Alleinverwalter mit einem Mandat bis 2019.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 06. März 2013.

Für CROWN MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Herr Benjamin Van LAERHOVEN

Alleinverwalter

Référence de publication: 2013042183/17.

(130051424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2013.

Riverwalk Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 172.807.

Suite aux résolutions de l'associé unique en date du 21 mars 2013 de la Société les décisions suivantes ont été prises:

- Démission des gérants de catégorie B suivants à compter du 21 mars 2013:

Monsieur Martinus Cornelis Johannes Weijermans, né le 26 août 1970 à 's-Gravenhage, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Monsieur Robert van 't Hoef, né le 13 janvier 1958 à Schiedam, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Nomination du gérant de catégorie B suivant à compter du 21 mars 2013 pour une durée indéterminée:

Monsieur Franciscus W.J.J. Welman, né le 21 septembre 1963 à Heerlen, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la société est comme suit:

- David John Michael Hazzard, gérant de catégorie A;

- Andrew David Le Gal, gérant de catégorie A;
- Ryan Craig, gérant de catégorie A;
- Franciscus W.J.J. Welman, gérant de catégorie B;
- Patrick L.C. van Denzen, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Patrick L.C. van Denzen
Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2013041392/26.

(130050505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

R.T.C. Group Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 83.179.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2013.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013041389/11.

(130051130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

HCA Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 217.502,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 146.901.

En date du 27 mars 2013, les Associés de la Société ont pris les décisions suivantes:

- Révocation de Martinus Cornelis Johannes Weijermans, du poste d'Administrateur;
- Nomination de Johannes Laurens de Zwart, né le 19 juin 1967 à 's-Gravenhage, Pays-Bas, et ayant pour adresse professionnelle le 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg, au poste d'Administrateur pour une durée indéterminée et avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HCA Luxembourg Investments S.à r.l.
Johannes Laurens de Zwart
Administrateur

Référence de publication: 2013042688/17.

(130051877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2013.

C.V. Financial Executive Search S.A., Société Anonyme Holding.

R.C.S. Luxembourg B 30.423.

CF Corporate Services

2, avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg B 165.872

A décidé de dénoncer le siège de la société

C.V. FINANCIAL EXECUTIVE SEARCH S.A.

Société Anonyme

2, avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

Inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 30 423

Luxembourg, le 29 mars 2013.

CF Corporate Services

Référence de publication: 2013042158/18.

(130051547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2013.

Desantis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 48.301.

Suivant une décision de l'Assemblée Générale ordinaire des associés du 20.05.2011 de la société DESANTIS S.A. il a été décidé:

1. De prolonger le mandat d'administrateur de Monsieur Igor Busarov jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Luxembourg, le 20.05.2011.

DESANTIS SA

Référence de publication: 2013042195/13.

(130051327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2013.

AMO Holding 9 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.574.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-second of February.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

"AM Global Holding Bis", a société à responsabilité limitée, having its registered office at 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 103018,

here represented by Mrs Caroline Canonico, Paralegal, professionally residing at 19 avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given on 8 February 2013.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party is the sole shareholder of "AMO Holding 9 S.A.", ("société anonyme") a company having its registered office at 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 135574, incorporated pursuant to a notarial deed on 18 January 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 424 of 19 February 2008 (hereinafter the "Company"). The articles of incorporation of the Company did not have been modified since the incorporation of the Company.

The appearing party, represented as mentioned here above and representing the whole corporate capital of the Company, required the undersigned notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to modify the date of the annual General Meeting of the Company so as to postpone it from the first Thursday of the month of April of each year at 4.00 p.m. to the third Tuesday of the month of June of each year at 11.30 a.m.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, Article 8 third paragraph of the Articles of Incorporation is amended and now reads as follows:

"The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the third Tuesday of the month of June of each year at 11.30 a.m. If such day is not a day where banks are generally open for business in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following such business day."

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

This deed having been read to the attorney of the appearing party known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said attorney signed together with the Notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingt-deux février.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

la société à responsabilité limitée «AM Global Holding Bis», ayant son siège social au 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 103018,

ici représentée par Madame Caroline Canonico, Paralegal, avec adresse professionnelle au 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 8 février 2013.

La procuration prémentionnée signée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée, comme il est précisé ci-avant, est la seule actionnaire de «AMO Holding 9 S.A.» (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social au 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 135574, constituée suivant acte notarié en date du 18 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 424 du 19 février 2008. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire a décidé de modifier la date de l'Assemblée Générale annuelle de la Société afin de la reporter du premier jeudi du mois d'avril de chaque année à 16.00 heures au troisième mardi du mois de juin de chaque année à 11.30 heures.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, le troisième alinéa de l'article 8 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les convocations de cette assemblée, chaque année le troisième mardi du mois de juin à 11.30 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant».

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donné à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. CANONICO, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 février 2013. Relation: EAC/2013/2543. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013037966/77.

(130047025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

DCL Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 127.647.

L'an deux mille treize, le vingt-deux février.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée Générale») de la société anonyme «DCL INVEST S.A.» (ci-après la «Société»), ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 127.647, constituée suivant acte notarié du 3 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1302 du 28 juin 2007. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant un acte reçu par le notaire soussigné en date du 29 juillet 2011, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2639 du 29 octobre 2011.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Line SCHUL, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Amélie BURUS, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Damien MATTUCCI, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

A) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

B) Tel qu'il résulte de la liste de présence, la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

C) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat et modification subséquente de l'article deux (2), premier alinéa des statuts. Insertion de la possibilité pour le conseil d'administration de transférer le siège à l'intérieur de la commune;

2. Suppression des dispositions relatives au capital autorisé à l'article cinq (5) des statuts;

3. Divers.

L'Assemblée Générale aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la Société du 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat. De plus, l'Assemblée générale décide de formaliser le pouvoir donné au conseil d'administration (ou à l'administrateur unique, le cas échéant) de transférer le siège social à l'intérieur de la commune.

En conséquence, et avec même effet, l'article deux (2), premier alinéa des statuts de la société est modifié, lequel aura désormais la teneur suivante:

Art. 2. (Premier alinéa). «Le siège de la société est établi dans la commune de Strassen. L'adresse du siège social peut être transférée dans la commune de ce dernier par décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique le cas échéant.»

Deuxième résolution

Le délai fixé dans le cadre du capital autorisé étant expiré, l'Assemblée Générale décide de supprimer les dispositions relatives au capital autorisé à l'article cinq (5) des statuts.

En conséquence, les cinquième, sixième, septième, huitième et neuvième alinéas de l'article cinq (5) des statuts de la société sont supprimés.

DONT ACTE, fait et passé à Strassen, au nouveau siège social de la société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes, et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants susmentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M.L. SCHUL, A. BURUS, D. MATTUCCI, J.J. WAGNER

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 février 2013. Relation: EAC/2013/2530. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013038044/60.

(130046791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

FILOXENIA Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3961 Ehlinge, 51, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 176.034.

— STATUTES

In the year two thousand and thirteenth, on the nineteenth day of March.

Before the undersigned Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

There appeared the following:

1.- A.I. INVESTMENT S.A., a société anonyme duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, Am Bounert, L-6975 Rameldange, Grand-Duchy of Luxembourg,

registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under the number B 90.717 represented by his Managing Director Jean Strock, director, with professional address at 20, Am Bounert, L-6975 Rameldange;

2.- SOCIETE DE GESTION ET D'ADMINISTRATION SOGA, a société anonyme duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 58, Rue de l'Alzette, L-4010 Esch/Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under the number B 19.081 represented by his Managing Director Jean Strock, director, with professional address at 20, Am Bounert, L-6975 Rameldange and represented by his Director Gilbert Lentz, director, with professional address at 10, rte de Broderbour L-9373 Gilsdorf;

3.- GEFCO PARTICIPATIONS S.A., a société anonyme duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-3961 Ehlinge, 51, rue des 3 Cantons, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under the number B 64.277 represented by his Managing Director Claude Larbière, director, with professional address at 12, am Weier, L-3914 Mondercange;

4.- PRAESIDIO S.à.r.l., a société à responsabilité limitée duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-3318 Bergem, 4, um Furtwée, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under the number B 166.455 represented by his sole Manager André Bley, director, with professional address at L-3318 Bergem, 4, um Furtwée.

Such appearing parties, represented as stated hereabove, has drawn up the following Articles of Incorporation of a société anonyme company:

Art. 1. There is hereby formed a limited corporation under the name of "FILOXENIA Investment S.A.".

The registered office is established in the municipality of Reckangesur-Mess. It may be transferred to any other municipality within the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting of Shareholders.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg Company.

The Company is established for an unlimited period.

The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these articles of Incorporation.

Art. 2. The Company has as object all commercial activities relating to directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a company limited by shares or of a private company, as well as the administration, management, control and development of such participations.

In particular the Company may use its funds for the creation, management, development and the realisation of a portfolio comprising all types of transferable securities, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities, either by way of contribution, subscription, purchase or otherwise, option, as well as realise them by sale, transfer, or exchange.

The Company may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to any company in which it has a direct or indirect substantial interest.

In general, the Company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions and operations which it may deem useful to promote and facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.

Art. 3. The subscribed share capital is set at EUR 160,000 (one hundred sixty thousand Euros) consisting of 1,600 (thousand six hundred) shares with a par value of EUR 100 (one hundred Euros) each.

Art. 4. The shares shall be registered shares. The Company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The Company may repurchase its own shares by means of its free reserves under the provisions set forth in Article 49-2 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended.

Shares can be freely transferred by the sole shareholder, as long as there is only one shareholder.

In case there is more than one shareholder, the Company's shares are freely transferable between the shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders following the consent of the all existing shareholders passed in a shareholders meeting. Such resolution has to be passed unanimously in accordance with Article 10. Mortis causa the same approval is required to transfer shares to new shareholders. This approval however is not required in case the parts are transferred either to ascendants, descendants or the surviving spouse.

The shareholder who wants to transfer all or part of his/her shares must inform the other shareholders by registered mail and indicate the number of parts for which transfer is requested, the names, first names, professions and residences of the proposed transferees.

Thereupon the other shareholders have a right of pre-emption for the redemption of the shares for which transfer was proposed. This right is exercised in proportion to the number of shares in possession of each shareholder. By not exercising, totally or partly, his/her right of preemption, a shareholder increases the other shareholder's rights.

Shares may never be divided: if the number of shares to transfer is not exactly proportional to the number of shares for which the right of preemption is exercised, the surplus is, in the absence of agreements, allocated by drawings. The shareholder who plans on exercising his/her right of preemption, must inform the other shareholders by registered mail in the two months following the letter informing him of the request for transfer, failing which he shall lose his right of pre-emption.

For the exercise of the right originating from the increase, shareholders will be entitled to an additional month starting at the end of the two-months term granted to the shareholders for making public their intention about the exercise of their right of pre-emption.

The price payable for acquiring these shares shall be determined by mutual consent between assignor and assignee(s), failing agreement by a qualified accountant designated by mutual consent between assignor and assignee(s), in case of disagreement by an independent expert nominated at the request of the either party by the tribunal of commerce which has jurisdiction over the registered office of the Company.

The expert will report about the determination of the price during the month following his/her nomination. He/She shall be granted access to all books and other documents of the Company which he/she shall deem essential to the execution of his mission.

The capital of the Company may be increased or reduced in one or several steps by resolution of the General Meeting of shareholders, adopted in accordance with the provisions applicable to changes in the Articles of Incorporation.

Art. 5. The corporation is managed by a Board of Directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed by the general meeting of shareholders which may at any time remove them. The directors shall be elected for a term not exceeding six years and shall be reeligible.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

Art. 6. The Board of Directors has full power to perform all such acts as shall be necessary or useful to the object of the Company.

All matters not expressly reserved to the General Meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors may elect a Chairman. In the absence of the Chairman, another Director may preside over the meeting.

The Board of Directors can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between Directors, which may be given by letter, telegram, telex, telefax or by similar communication, being permitted.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie the Chairman has the casting vote.

Resolutions approved and signed by all members of the Board of Directors will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the Company in connection therewith to one or more Directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the Company.

Delegation to a member of the Board of Directors is subject to the previous authorization of the General Meeting.

The corporation will be bound in any circumstances by the joint signature of two directors or by the sole signature of one Managing-Director unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

Art. 7. The Company shall be supervised by one or more Auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 8. The Company's financial year shall begin on 1st January and end on 31st December of each year.

Art. 9. The annual general meeting of the shareholders shall be held, at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the 15th of June at 11 a.m., and for the first time in 2014. If such day is not a business day in Luxembourg, the annual general meeting of the shareholders shall be held on the next following business day.

Art. 10. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without convening notices. The Board of Directors may decide

that the shareholders wishing to attend the General Meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore.

Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

The quorum and time required by the Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholder(s) of the Company, unless otherwise provided in these Articles.

Each share of the Company is entitled to one vote.

Resolutions are passed by a absolute majority of the votes cast, except where the law or these articles of incorporation provide otherwise, including, without limitation, an amendment of these articles of incorporation.

Art. 11. The General Meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the Company. It shall determine the appropriation and distribution of the net profits.

Art. 12. Under the provisions set forth in Article 72-2 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended, the Board of Directors is authorized to distribute interim dividends.

Art. 13. The law of August 10, 1915 on commercial companies shall apply providing these Articles of Incorporation do not state otherwise.

Transitory provisions

- 1) The first financial year shall begin today and end on December 31, 2013.
- 2) The first annual general meeting shall be held in 2014.

Subscription and Payment

The above-named parties have subscribed the shares as follows:

1. A.I. INVESTMENT S.A., prenamed,	400 shares
2. SOCIETE DE GESTION ET D'ADMINISTRATION SOGA, prenamed,	400 shares
3. GEFCO PARTICIPATIONS S.A., prenamed	400 shares
4. PRAESIDIO S.à.r.l., prenamed	400 shares
Total shares:	<u>1,600 shares</u>

All the shares have been fully paid up in cash so that the amount of EUR 160,000 (one hundred sixty thousand Euros) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Statement

The notary drawing up the present deed declared that the conditions set forth in Article 26 of the law on commercial companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand six hundred Euros (EUR 1,600).

Constitutive meeting

Here and now, the above-named parties, representing the entire subscribed share-capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1) The number of Directors is set at three (3) and that of the Auditors at one (1).
- 2) The following have been appointed Directors:

- Mr. Jean Strock, director, born on the 15th January 1953 in Esch/Alzette, with professional address at 20, Am Bounert, L-6975 Rameldange;

- Mr. Claude Larbière, director, born on the 24th October 1963 in Luxemburg, with professional address at 12, am Weier, L-3914 Mondercange;

- Mr. André Bley, director, born on the 3rd April 1957 in Luxemburg, with professional address at L-3318 Bergem, 4, um Furtwée.

- 3) The following have been appointed Managing Directors:

- Mr. Jean Strock, prenamed,

- Mr. Claude Larbière, prenamed,

- Mr. André Bley, prenamed,

- 4) The following is appointed Auditor:

- GEFCO SA, with registered office at L-3961 Ehlange, 51, rue des 3 Cantons and registered under number B 44091 in the R.C.S. Luxembourg.

5) The mandates of the Directors and the Auditor shall expire immediately after the annual general meeting of the year 2019.

6) The Company shall have its registered office at L-3961 Ehlange, 51, rue des 3 Cantons, Grand-Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Power of attorney

The appearing party grants power to every employee of the office of the undersigned notary, to let draw up and sign all eventual rectifying deed of the present deed.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal on the day and year first hereinbefore mentioned in Senningerberg.

The document having been read and translated into the language of the mandatory of the appearing parties, said mandatory signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte oui précède

L'an deux mil treize, le dix-neuvième jour de mars,

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

ONT COMPARU:

1.- A.I. INVESTMENT S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, Am Bounert, L-6975 Rameldange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90.717, ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Jean Strock, directeur, avec adresse professionnelle au 20, Am Bounert, L-6975 Rameldange.

2.- SOCIETE DE GESTION ET D'ADMINISTRATION SOGA, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 58, Rue de l'Alzette, L-4010 Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 19.081, ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Jean Strock, directeur, avec adresse professionnelle au 20, Am Bounert, L-6975 Rameldange ainsi que par son administrateur Monsieur Gilbert Lentz directeur, avec adresse professionnelle au 10, rte de Broderbourg L-9373 Gilsdorf

3.- GEFCO PARTICIPATIONS S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-3961 Ehlange, 51, rue des 3 Cantons, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 64.277, ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Claude Larbière, directeur, avec adresse professionnelle au 12, am Weier, L-3914 Mondercange.

4.- PRAESIDIO S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-3318 Bergem, 4, um Furtwée, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166.455, ici représentée par son gérant unique Monsieur André Bley, directeur, avec adresse professionnelle à L-3318 Bergem, 4, um Furtwée.

Lesquelles parties comparantes, ès-qualités qu'elles agissent, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "FILOXENIA Investment S.A."

Le siège social est établi dans la commune de Reckange-sur-Mess. Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet toutes opérations commerciales se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle, et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, la gestion au développement et la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, le développement le contrôle

de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription de prise ferme ou d'option d'achat ainsi que par vente, transfert ou échange.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La société peut réaliser toutes opérations patrimoniales, mobilières, immobilières, financières ou industrielles ou commerciales ainsi que toute opération de nature à favoriser directement ou indirectement l'accomplissement et le développement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à cent soixante mille EUROS (160.000.-EUR.), divisé en mille six cents (1.600) actions d'une valeur nominale de cent EUROS (100.- EUR.) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915.

Les actions sont librement transférables par l'actionnaire unique, tant qu'il y a un actionnaire unique.

S'il y a plus d'un actionnaire, les actions sont librement transférables entre actionnaires.

Les actions ne peuvent être cédées entre vifs à des tiers qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des actionnaires représentant 100% du capital social. Cette résolution doit être votée à l'unanimité conformément à l'article 10 de statuts.

En cas de transmission pour cause de mort, ce même consentement est requis excepté en cas de transmission à des ascendants, descendants ou au conjoint survivant.

L'actionnaire qui veut céder toutes ou une partie de ses actions devra en informer les autres actionnaires par lettre recommandée indiquant le nombre d'actions que l'actionnaire souhaite céder, les nom, prénom, profession et résidence des cessionnaires proposés.

Ces autres actionnaires auront alors un droit de préemption pour l'achat des actions dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre d'actions possédées par chacun de ces actionnaires. Le non-exercice, total ou partiel, par un actionnaire de son droit de préemption accroît celui des autres. En aucun cas les actions ne peuvent être fractionnées; les actions ainsi restantes sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort.

L'actionnaire qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres actionnaires par lettre recommandée endéans les deux mois de la réception de l'avis de cession envoyé conformément aux stipulations ci-dessus, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement des droits de préemption des actionnaires suivant les stipulations du paragraphe précédent, les actionnaires jouiront d'un délai supplémentaire d'un mois courant à partir de la fin des deux mois afin de notifier leur intention concernant l'exercice de ce droit de préemption.

Le prix de cession sera déterminé de commun accord entre l'actionnaire cédant et les autres actionnaires. A défaut d'accord, un expert comptable sera désigné de commun accord entre l'actionnaire cédant et les autres actionnaires. En cas de désaccord sur la personne à nommer, la partie la plus diligente saisit le tribunal compétent du siège social de la Société.

L'expert fera son rapport concernant la détermination du prix de cession dans le mois de sa nomination. Il aura accès à tous les livres et documents de la Société qu'il estimera nécessaires et utiles aux fins d'accomplir sa mission.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen de communication étant admis.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix. En cas de partage la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante. Les résolutions approuvées et signées par tous les membres du conseil d'administration ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou bien par la signature individuelle d'un administrateur-délégué sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 7. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 9. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le 15 juin à 11 heures du matin, et pour la première fois en 2014 au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social, à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Le quorum et le temps requis par la Loi sont applicables aux convocations et à la tenue des assemblées des actionnaires de la Société, sauf disposition contraire prévue dans les présents Statuts.

Chaque action de la Société donne droit à une voix.

Les résolutions sont adoptées par la majorité absolue des votes émis, sauf si la loi ou les présents statuts le déterminent autrement et notamment en cas de modification des présents statuts.

Art. 11. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2013.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2014.

Souscription et Libération

Les parties comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1. A.I. INVESTMENT S.A., prénommée,	400 actions
2. SOCIETE DE GESTION ET D'ADMINISTRATION SOGA, prénommée,	400 actions
3. GEFCO PARTICIPATIONS S.A., prénommée,	400 actions
4. PRAESIDIO S.à.r.l., prénommée,	400 actions
Total des actions:	<u>1.600 actions</u>

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces à un compte bancaire, de sorte que la somme de cent soixante mille EUROS (160.000.- EUR.) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille six cents euros (EUR 1.600).

Assemblée constitutive

Et à l'instant les parties comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Jean Strock, directeur, né le 15 Janvier 1953 à Esch/Alzette, avec adresse professionnelle au 20, Am Bounert, L-6975 Rameldange;

- Monsieur Claude Larbière, directeur, né le 24 Octobre 1963 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 12, am Weier, L-3914 Mondercange;

- Monsieur André Bley, directeur, né le 3 Avril 1957 à Luxembourg, avec adresse professionnelle à L-3318 Bergem, 4, um Furtwée.

3) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs-délégués:

- Monsieur Jean Strock, prénommé.

- Monsieur Claude Larbière, prénommé.

- Monsieur André Bley, prénommé.

4) Est appelée aux fonctions de commissaire:

- GEFCO SA, avec siège à L-3961 Ehlange, 51, rue des 3 Cantons et immatriculée sous le numéro B 44091 au R.C.S. Luxembourg.

5) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2019.

6) Le siège de la Société est fixé à L-3961 Ehlange, 51, rue des 3 Cantons, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clercs et employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Jean Strock, Claude Larbière, André Bley, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 19 mars 2013. LAC / 2013 / 12616. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Carole Frising.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 mars 2013.

Référence de publication: 2013038671/372.

(130047313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

EREF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3552 Dudelange, 32, rue Nic Conrady.

R.C.S. Luxembourg B 139.348.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social, le 29 mars 2013

Régis DONATI et Max MAYER sont démissionnaires de leurs mandats d'administrateurs, Marie-Paule WEIRICH, employée privé, 32 rue Nic Conrady L-3552 DUDELANGE et Lynn FIORESE, employée européenne, 13 rue de la Gare a L- 3322 BIVANGE sont nommées Administrateurs en remplacement jusqu'à l'assemblée de 2014.

EASIT SA, est démissionnaire de sa fonction de commissaire aux comptes, Laure Fiorese, indépendante, 32 rue Nic Conrady L-3552 DUDELANGE est nommée commissaire aux comptes en remplacement jusqu'à l'assemblée générale de 2014.

Pour extrait sincère et conforme

EASIT SA

Référence de publication: 2013042636/16.

(130051777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2013.

Derca S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.
R.C.S. Luxembourg B 62.037.

En date du 22 mars 2013 nous avons démissionné de notre fonction de commissaire en charge du contrôle des comptes de la société DERCA S.A., ayant son siège social à 26-28 rives de Clausen à L-2165 Luxembourg, RCSL B 62037.

Luxembourg, le 22 mars 2013.

Pour extrait conforme
AUSTIN EQUITIES S.A.
Mossfon Building
East 54th Street
Panama City
République de Panama

Référence de publication: 2013042618/16.

(130051838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2013.

Nordea Institutional Investment Fund, SICAV-FIS, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 562, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 143.334.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 2 avril 2013

Il résulte dudit procès-verbal que:

L'assemblée générale ordinaire du 2 avril 2013 a décidé d'élire au poste d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2014:

Messieurs et Madame

- | | |
|-------------------|--|
| - Lars Erik Høgh | résidant à 562, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Luxembourg, |
| - Suzanne Berg | résidant à 562, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Luxembourg, |
| - Jesper Nørgaard | résidant à Strandgade 3, DK-0900 Copenhagen, Denmark, |
| - Claus Jørgensen | résidant à 562, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Luxembourg. |

L'assemblée générale ordinaire du 2 avril 2013 a décidé de réélire au poste de réviseur d'entreprises jusqu'à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2014:

- KPMG Luxembourg S.à r.l.

Luxembourg, le 2 avril 2013.

Nordea Investment Funds S.A.

Référence de publication: 2013042788/22.

(130052296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2013.

HCA Luxembourg Equities, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 146.992.

En date du 27 mars 2013, l'Associé Unique de la Société a pris les décisions suivantes:

- Révocation de Martinus Cornelis Johannes Weijermans, du poste d'Administrateur;
- Nomination de Johannes Laurens de Zwart, né le 19 juin 1967 à 's-Gravenhage, Pays-Bas, et ayant pour adresse professionnelle le 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg, au poste d'Administrateur pour une durée indéterminée et avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HCA Luxembourg Equities
Johannes Laurens de Zwart
Administrateur

Référence de publication: 2013042687/17.

(130051881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2013.

Harvest Clo II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 106.360.

Les décisions suivantes ont été prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 1^{er} mars 2013:

- acceptation de la démission de Monsieur Martinus C.J. Weijermans en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 1^{er} mars 2013;

- nomination, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet au 1^{er} mars 2013, de Monsieur Patrick van Denzen, né le 28 février 1971 à Geleen (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018;

- confirmation que le conseil d'administration de la Société est dorénavant composé des administrateurs suivants:

* Madame Florence Rao;

* Monsieur Patrick van Denzen;

* Monsieur Jorge Pérez Lozano.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2013.

Pour la Société

Florence Rao

Administrateur

Référence de publication: 2013042686/24.

(130052022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2013.

Immo DM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 1, boulevard Charles Marx.
R.C.S. Luxembourg B 129.666.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2013.

Pour la société

Jean-Michel Dangis

Comptable

Référence de publication: 2013042703/13.

(130051780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2013.

Hydro Energy 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.160.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 160.998.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique de la Société prise le 31 mars 2013 les décisions suivantes:

- Nommer Monsieur Luis Quiroga demeurant professionnellement au 2 More London Riverside SE1 2AP Londres, Royaume – Uni, en tant que gérant de la Société, avec effet au 31 mars 2013 et pour une durée illimitée.
- Révoquer Monsieur Jean Perarnaud de son mandat de gérant de la Société avec effet au 31 mars 2013.
- Reconnaître que le conseil de gérance est dès lors constitué de:

Mme Nadia Dziwinski

Mr Francois Champon

Mr Robert de Laszlo

Mr Luis Quiroga

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2013042684/20.

(130051890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2013.

Hermes Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 150.637.

Par la présente, la Fiduciaire Fernand Sassel & Cie SA, en sa qualité de domiciliataire, ici représentée par son administrateur-délégué, dénonce avec effet immédiat le siège social de la société Hermes Holding S.A. avec siège social à L-1470 Luxembourg 7, route d'Esch, enregistrée au R.C.S. Luxembourg sous la référence B150637.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2013.

Fiduciaire Fernand SESSEL & Cie S.A.

Département Domiciliation

Signature

Référence de publication: 2013042681/14.

(130051835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2013.

High Mountain Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 167.760.

Il résulte des résolutions prises par le associé unique de la Société en date du 7 Mars 2013 que:

- Monsieur Thierry Stas, né le 20 juin 1969 à Bruxelles (Belgique) et ayant son adresse professionnelle au 89B, rue Pafebruch, L-8308 Capellen, Luxembourg démissionne de son poste du Gérant de la société avec effet au 7 Mars 2013;

- Monsieur Johan van den Berg, né le 28 Décembre 1979 à Pijnacker (Pays-Bas) et ayant son adresse professionnelle au 124, Boulevard de la Petrusse, L-2330 Luxembourg est nommé en remplacement de Gérant démissionnaire avec effet au 7 Mars 2013 et ce pour une durée indéterminée;

- La personne morale, Trustmoore Luxembourg S.A., ayant son siège social au 124, Boulevard de la Petrusse, L-2330 Luxembourg et enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 156963, est nommé de Gérant de la Société avec effet au 7 Mars 2013 et ce pour une durée indéterminée;

- Monsieur Roland Beunis, né le 7 juillet 1970 à Veghel (Pays-Bas) et ayant son adresse au 61, Ala Blancaweg, AN-L-02, Curaçao, est nommé de Gérant de la Société avec effet au 7 Mars 2013 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 2 Avril 2013.

Référence de publication: 2013042682/20.

(130052165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2013.

Top 3000 S.A., Société Anonyme,

(anc. Kima Constructions S.A.).

Siège social: L-3871 Schiffflange, 13, rue de la Paix.

R.C.S. Luxembourg B 48.111.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013042876/9.

(130051892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2013.

Top 3000 S.A., Société Anonyme,

(anc. Kima Constructions S.A.).

Siège social: L-3871 Schiffflange, 13, rue de la Paix.

R.C.S. Luxembourg B 48.111.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013042877/9.

(130052075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2013.

**Top 3000 S.A., Société Anonyme,
(anc. Kima Constructions S.A.).**

Siège social: L-3871 Schiffflange, 13, rue de la Paix.

R.C.S. Luxembourg B 48.111.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013042878/9.

(130052291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2013.

Sofinter Gestion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 106.316.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013042873/9.

(130052247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2013.

Stalexport Autoroute S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 113.660.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013042853/9.

(130052088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2013.

Schroeder Import, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8086 Bertrange, 44, Cité am Wenkel.

R.C.S. Luxembourg B 142.582.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013042848/9.

(130052242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2013.

A2BM S.A., Accelerate to be Master S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 110.786.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 7 novembre 2012:

- L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Régis Marique et Monsieur Olivier Diferdange pour une durée indéterminée.

- L'assemblée générale décide de nommer commissaire aux comptes la société à responsabilité limitée Compagnie Européenne de Révision Sarl, établi à 15, rue des Carrefours L-8124 Luxembourg enregistrée sous le numéro RC B37.039 pour une durée de trois ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013042099/15.

(130051341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2013.
